

APSE

Feins, le 5 janvier 2013

Association pour la Protection et la Sauvegarde
de l'Environnement
Les Brosses de Poscé
35440 FEINS
apse@wibox.fr

Apse.fr

Objet : Implantation de 3 parcs de grand éolien sur nos communes

Madame, Monsieur,

En tant que conseiller municipal, votre action est déterminante pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants de nos communes.

Depuis le printemps 2012, des habitants ont découvert en voyant un mat de mesure qu'un parc éolien était en projet dans une de nos communes puis d'un deuxième. Ils se sont, alors, organisé en association : l'APSE.

La réactivation d'un troisième parc sur la commune de Marcillé Raoul a été découverte fortuitement plus tard (acceptation de la ZDE par le préfet !).

Nous avons depuis participé aux réunions d'informations, réunions publiques, comités de suivi et comités de pilotage organisés par la Communauté de Communes du pays d'Aubigné (pour la demande de ZDE) et des deux porteurs de projets Abowind et EDF.E.N.

Au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, nous sommes de plus en plus inquiets :

- les discours des porteurs de projet changent avec le temps et selon leurs interlocuteurs.
- le dossier de ZDE de la Communauté de communes d'Antrain a été monté sans que les riverains concernés soient prévenus.

Notre impression, aujourd'hui, est que :

- la qualité de vie des riverains et des habitants des communes proches des projets n'est pas prise en compte,
- la dépréciation sur l'immobilier est niée,
- contrairement à certains discours, chaque projet est monté sans tenir compte des 2 autres (alors que les nuisances s'accumulent),
- les communes subiront les impacts négatifs sans pour autant avoir de véritables retombées positives (pas de création d'emploi, les retombées financières vont à la Communauté de communes,...),
- l'implantation des 3 parcs (21 éoliennes) formant une barrière de 7 km aura des conséquences irrémédiables sur la faune, le paysage, l'acoustique et la santé.

Aussi, nous vous demandons d'être particulièrement vigilant lors de toutes les délibérations et votes concernant l'implantation d'éoliennes dans nos communes.

Une fois les permis accordés, les conséquences seront irrémédiables.

L'association se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Michel Henon
Président APSE

P.S. : En pièce jointe, 2 coupures de Presse du 14/12/12